

DROIT LOCAL ALSACE-MOSELLE : LA FIN D'UNE ÈRE POUR LES MALADES

Publié le 23 juillet 2026 • Rédaction CFDT Chimie Énergie INEOS Sarralbe

C'est une spécificité sociale historique qui vient de tomber. La loi du 25 juin 2026 aligne partiellement l'Alsace-Moselle sur le régime national concernant la contre-visite patronale lors des arrêts maladie. Décryptage d'un séisme juridique régional pour les salariés d'INEOS Sarralbe.

1. Le Droit Local : Un Bouclier Historique Malmené

Jusqu'à présent, les départements de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin bénéficiaient d'une protection unique issue du droit local (article L. 1226-23 du Code du travail). Celui-ci imposait un maintien de salaire immédiat et intégral dès le premier jour d'arrêt maladie, sans que l'employeur ne puisse mandater un médecin pour une contre-visite médicale.

Ce système protecteur, fondé sur la confiance et la santé des travailleurs, est aujourd'hui bousculé par une volonté d'harmonisation nationale portée par le législateur.

CE QU'IL FAUT RETENIR : EN UN COUP D'ŒIL

- **Fin de l'exception** : Les employeurs d'Alsace-Moselle peuvent désormais diligenter une contre-visite médicale en cas d'arrêt maladie.
- **Le contrôle inopiné** : Un médecin mandaté par l'entreprise peut se présenter au domicile du salarié ou le convoquer.
- **La sanction financière** : Si l'arrêt est jugé injustifié ou si le contrôle est impossible, le maintien de salaire peut être suspendu.
- **La vigilance CFDT** : Vos représentants veillent au respect strict de votre vie privée, de vos droits et de la déontologie médicale.

2. Les Conséquences Concrètes sur le Terrain chez INEOS Sarralbe

Concrètement, dès le début d'un arrêt de travail, l'entreprise peut désormais mandater un médecin contrôleur. Cette visite peut se faire sans préavis préalable, obligeant le salarié à respecter scrupuleusement les heures de sortie autorisées ou à être présent chez lui.

Situation Avant 2026	Nouvelle Situation (Loi du 25 juin 2026)
Maintien de salaire immédiat (Droit local)	Maintien de salaire maintenu mais soumis à contre-visite
Aucune contre-visite patronale possible	Possibilité de contrôle médical patronal (au domicile ou en cabinet)
Risque de contrôle nul sur le bien-fondé médical	Suspension possible du complément employeur en cas d'avis défavorable

3. L'Analyse et la Position de la CFDT INEOS Sarralbe

Pour la **CFDT Chimie Énergie INEOS Sarralbe**, la maladie ne doit jamais être assimilée à une fraude potentielle. Si l'harmonisation par le haut est toujours souhaitable, ce nivellement par le contrainte et le contrôle suscite de légitimes inquiétudes.

Nous serons extrêmement vigilants pour que ces procédures de contrôle se déroulent dans le strict respect de la dignité, de la santé des salariés et de la déontologie médicale. En cas de doute ou de convocation, contactez immédiatement vos délégués CFDT.

Besoin d'aide ou d'informations ?
Contactez votre équipe CFDT INEOS Sarralbe
Télécharger le tract complet au format PDF